

Document d'entrée en relation



MNALTIGLOB Patrimoine

SARL MNALTIGLOB PATRIMOINE

Conseil en gestion de patrimoine

Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion Patrimoine

SARL au capital de 1 500 €uros RCS Angers

RCS Angers 904 688 926 00016

Siège social : 18 rue du clos fleuri, 49130 Sainte Gemmes sur Loire

☎ 06.82.91.48.37

✉ mneveu@mnaltiglob.com



MNALTIGLOB PATRIMOINE est une entreprise capitalistiquement indépendante.

Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 21009651 (consultable sur le site www.orias.fr). Ci-après la liste de nos statuts réglementés :

Conseil en investissements financiers

- Conseiller en investissements financiers (CIF) adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.
- Les conseils donnés en matière d'investissements financiers ¹ sont fournis de manière non-indépendante et reposent sur une analyse large des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires et / ou par commissions sur les instruments financiers
- Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : **Nortia via Crédit Agricole Titres, Vatel, Eiffel, Odyssée Venture, Iroko, Remake, Périale...**

¹ A l'exception des conseils portant sur la fourniture de services d'investissement et sur la réalisation d'opérations sur biens divers.

Démarchage bancaire et financier

- Identité du ou des mandants pour lesquels le cabinet exerce une activité de démarchage : **Néant**

Courtage en assurance dans la catégorie « b »

- Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.
- Il peut vous être communiqué, sur simple demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le cabinet travaille (page 5)
- Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet) : **Néant**
- « MNALTIGLOB PATRIMOINE propose un service de recommandation personnalisée, en expliquant au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins

Transaction sur immeubles et fonds de commerce

- Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n°CPI4901202100000041 délivrée par la CCI de Maine et Loire.
- Absence de garantie financière, non détention de fonds, effets ou valeurs pour compte de tiers.

Courtage en opérations de banque et en services de paiement

- Etablissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : **Néant**
- Etablissements avec lesquels il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : **Néant**
- Nombre et nom des établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels le cabinet travaille : **Néant**
- Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.

Service de conseil portant sur un contrat de crédit immobilier

- Le montant de la rémunération perçue au titre du service de conseil vous sera communiqué préalablement

Information sur la prise en compte des facteurs de durabilité (le cas échéant)

Le gérant Mathieu NEVEU est titulaire de la certification de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) FINANCE DURABLE obtenue le 20 septembre 2022.

Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption

Informations sur les modes de communications

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications avec un accord préalable de votre part.

Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par **Mathieu NEVEU** en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter au mail **mneveu@mnaltiglob.com**.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal.

Assurance professionnelle

Assurance RCP et Garantie Financière : MMA IARD 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans cedex 9.

Litige

En cas de litige ou de réclamation, les parties s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Vous pouvez adresser une réclamation à votre conseiller habituel qui disposera de dix jours ouvrables pour en accuser réception, puis de deux mois, à compter de son envoi, pour y répondre.

Vous pouvez en second lieu saisir gratuitement un médiateur de la consommation, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an :

- Pour le conseil en investissements financiers : Le Médiateur de l'AMF, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 ou <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur> ;
- Pour les autres activités : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris ou <https://www.cmap.fr/consommateurs/>.

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant le tribunal compétent du territoire de l'Etat dans lequel le défendeur est domicilié.

Autorités de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers – 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : ACPR – Autorité de contrôle et de Résolution – 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris cedex 09

Le Métier

- Conseil en Gestion de Patrimoine
- Assurance Vie
- Audits
- Création de Patrimoine
- Valeurs Mobilières
- Immobilier
- Prévoyance
- Crédit
- Retraite
- Entreprise ...

Des conseils selon vos objectifs

- Constituer un capital
- Protéger le conjoint, les enfants, les proches...
- Valoriser vos investissements
- Bénéficier de dispositifs fiscaux
- Créer des revenus complémentaires
- Transmettre votre patrimoine ...

Un suivi régulier

- Vérification systématique de l'adéquation de chaque solution
- S'adapter et définir les besoins
- Préconisation et définir les stratégies
- Suivi de nos engagements

Les Partenaires

Les compagnies d'assurances

- AXA
- GENERALI
- SWISSLIFE
- CARDIF BNP
- SELENCIA
- UAF LIFE
- UNEP
- NORTIA
- VIE PLUS
- MMA

...

SCPI

- SOFIDY (Immoyente - Efimmo)
- PERIAL (PFO2)
- ADVENIS (Eurovalys)
- CORUM
- IROKO
- ...

Assurance des prêts- IARD- Santé - Prévoyance

- SWISSLIFE
- CARDIF
- NOVELIA
- LE FINISTERE ASSURANCE

...

Les Sociétés de Gestion

- SOFIDY
- KEREN
- ELEVA
- COMGEST
- DNCA Investissements
- CLARTAN Associés
- VARENNE
- La Financière de l'Echiquier
- GEMWAY Assets
- CARMIGNAC
- OSTRUM
- PICTET
- FIDELITY
- EDMOND de Rothschild
- PERIAL
- ...

FCPI – FIP – FIP Corse

- EIFFEL / ALTO
- SMALT Capital
- VATEL Capital
- CALAO Finance
- ODYSSEE

Cette liste est indicative et non exhaustive

Charte des adhérents

**A vos côtés,
Un professionnel qui s'engage :**

Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel

Agir avec loyauté, compétence et diligence au mieux des intérêts de ses clients

Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire

S'enquérir de la situation financière de son client, de sa connaissance, son expérience et de ses objectifs, ainsi que de ses préférences éventuelles en matière de durabilité, afin d'avoir une approche patrimoniale globale pour formuler un conseil

Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt de son client l'exige

Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients, ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération

Respecter le devoir de confidentialité et protéger les données personnelles de ses clients

Percevoir des fonds de clients uniquement si la loi le permet et à condition de disposer d'une garantie financière suffisante.

Je soussigné(e) atteste avoir reçu le document d'entrée en relation.

Fait à le

Signature du client